

PROCES VERBAL DE SEANCE DU 17 MARS 2014

Le dix-sept mars deux mille quatorze, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire convoqué le sept mars deux mille quatorze, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire de GREZET-CAVAGNAN, sous la présidence de M. GIRARDI Raymond, Président.

PRESENTS : **ANTAGNAC** : BORDES Francis, **ANZEX** : CHOPIS Josiane, BINET Claude, **ARGENTON** : GIRARDI Raymond, CAZAUBONNE Jean-Paul, **BEAUZIAC** : GALLY Claude, ROMAN Dominique (suppléante de LAGASSAN Françoise), **BOUGLON** : DUPIOL Marie-Lucette, BORDESSOULE Pascal, **BOUSSES** : OLIVEIRA Dominique, **CASTELJALOUX** : GUENIN Jean-Claude, BOLDINI Jean-Baptiste, **CAUBEYRES** : DE BACON Bernard, **FARGUES/OURBISE** : PONTTHOREAU Michel POINTU Daniel, **GREZET-CAVAGNAN** : RODIER Georges, ARPOULET Jean-Louis, **GUERIN** : LAINARD Rose-Marie, CAMAROQUE Jean-Noël, **HOUEILLES** : LEDIEU Jacques, DAVID Hugues, **LA REUNION** : CHAILLOU Michel, **LABASTIDE C.A.** : BERNADET Nicole, MANENTE Jean-Pierre, **LEYRITZ-MONCASSIN** : DACHY Marie-Françoise, **PINDERES** : DARROUMAN Michel, **POMPOGNE** : BERNADET Jean-Louis, **POUSSIGNAC** : ALBERTI Eric, ROUSSET Dominique, **ROMESTAING** : GRANGE Pierre, **RUFFIAC** : LOUVANCOUR Bernard, PECONDON Jacques (suppléant de LAYAIT Claude), **ST MARTIN DE CURTON** : PRIEUR Fabrice (suppléant de MIVIELLE Maurice), FONTANILLES Daniel **STE GEMME-MARTAILLAC** : CHABOT Christine, CASTAGNET Jean-Pierre, **STE MARTHE** : SAUVAGE Michel, MASSIAS Bernard, **SAUMEJAN** : DA ROS Francis, **VILLEFRANCHE DU QUEYRAN** : CLAVERIE Alain, DUSTRIT Marie-Thérèse

EXCUSES : **ALLONS** : DE LA FAGE Olivier, PUEYO-MUR Jean-Pierre, **LA REUNION** : GALICHON Bruno, **SAUMEJAN** : DUCOS André,

ABSENTS : **ANTAGNAC** : GARBAY Francis, **BOUSSES** : OLIVEIRA Dominique, **DURANCE** : DAUDE-LAGRAVE Bernard, VALAY Christophe, **LEYRITZ-MONCASSIN** : PASCUTTINI Pierre, **PINDERES** : LAFARGUE Daniel, **POMPOGNE** : DUFAU Nicole, **ROMESTAING** : VERGÉ Sylvie,

M. GIRARDI donne lecture de la liste des absents excusés.

ELECTION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

M. le Président, ouvre la séance. Après avoir vérifié que le quorum est atteint, M. le Président fait appel aux différentes candidatures au poste de Secrétaire de séance. Mme DUPIOL Marie Lucette, seule candidate, est élue à l'unanimité secrétaire de séance.

PROCES-VERBAL DU 25 FEVRIER 2014

M. GIRARDI présente le procès-verbal du dernier conseil communautaire. Pas d'observations. Le PV du conseil du 25 février 2014 est adopté à l'unanimité.

M. le Président propose d'ajouter deux délibérations à l'ordre du jour : Demande de subvention RAM, intervention d'une conteuse – Versement de la participation communautaire pour panneau Natura 2000, commune d'Anzex.

A l'unanimité, le conseil communautaire accepte d'inscrire les deux points ci-dessus à l'ordre du jour.

019/2014 : Débat d'orientations budgétaires

Le Conseil Communautaire est invité, comme chaque année, à tenir son Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), et ce afin de discuter des grandes orientations qui présideront à l'élaboration du prochain budget primitif.

Conseil Communautaire du 17 mars 2014

Vu les travaux de la commission des finances du 11 mars 2014,

Vu les documents communiqués aux membres du conseil communautaire,

M. GIRARDI introduit le débat d'orientations budgétaires en faisant le point sur les grands ensembles de dépenses et recettes, le développement des compétences exercées ainsi que les régimes d'aides étoffés. Suit une présentation rétrospective des comptes administratifs de la collectivité de 2005 à 2013.

Plusieurs observations :

- *Difficulté à mesurer les ratios communautaires avec d'autres collectivités en raison de l'extension régulière du périmètre de la cdc et de l'arrivée de Casteljaloux qui a fortement modifié les données.*
- *Apparition en 2013 d'une progression plus rapide des dépenses que des recettes*
- *L'analyse financière devrait être complétée d'une analyse prospective afin de connaître l'impact des projets à venir*
- *La situation financière de la collectivité est bonne sachant que seront réglés en début d'année l'achat du gros œuvre et les travaux d'aménagement de la MSP*
- *Au vu de la bonne situation financière, un élu propose de baisser la fiscalité*

Le conseil communautaire,

Après s'être fait présenter l'ensemble des documents budgétaires joints à la convocation, après avoir pu librement tenir son débat d'orientations budgétaires préalable au vote du budget 2014,

Sans qu'il soit procédé à un vote,

DECLARE avoir tenu son débat d'orientations budgétaires pour l'année 2014,

DONNE pouvoir au Président pour prendre toute mesure d'exécution liée à la mise en œuvre de la présente délibération.

020/2014 : Vote des tarifs voirie

M. le Président rappelle que les tarifs des prestations de service réalisées par les services techniques communautaires, pour le compte des communes, sont revalorisés chaque année. Cette revalorisation est traditionnellement basée sur l'inflation constatée l'année précédente.

Pour 2013, conformément aux chiffres de l'INSEE celle-ci s'établit à 1%.

Après avoir ouï l'exposé du rapporteur et délibéré le conseil communautaire à l'unanimité,

DECIDE d'appliquer une revalorisation de 1% à l'ensemble des tarifs voirie,

FIXE le tarif d'utilisation de la mini pelle à 21 € H.T. (calcul basé sur le coût d'acquisition, la durée prévisionnelle d'utilisation, l'entretien et la consommation de carburant),

FIXE comme suit les tarifs des prestations de service réalisées, par le service voirie pour les communes :

Tarifs 2014			
Désignation	U	PU HT	PU TTC
Camion + Gravillonneur	h	16,87 €	20,24 €
Camion + Epandeuse	h	21,03 €	25,23 €
Camion + Point à temps	h	16,87 €	20,24 €
Camion sans équipement 1(10t maxi)	h	8,40 €	10,08 €
Camion sans équipement 2 (26t maxi)	h	18,87 €	22,64 €
Pelle mécanique	h	34,10 €	40,92 €
Mini pelle	h	21,21 €	25,45 €
Niveleuse	h	34,10 €	40,92 €
Tracteur + balayeuse	h	8,40 €	10,08 €
Tracteur + chargeur	h	8,40 €	10,08 €
Rouleau vibrant avec sa remorque	h	16,04 €	19,25 €
Equipe emplois partiels (matériels) Prix à la tonne d'émulsion	t	625,22 €	750,26 €
Roto faucheuse	h	15,40 €	18,48 €
Tracteur épareuse 1	h	20,24 €	24,29 €
Tracteur épareuse 2	h	10,84 €	13,00 €
Machine marquage	h	10,04 €	12,05 €
Rouleau vibrant 8 t 500	j	47,64 €	57,17 €
Petits véhicules (fourgon,plateau)	h	10,84 €	13,00 €
Elévateur	h	8,40 €	10,08 €
Main d'œuvre	h	15,34 €	18,41 €

DONNE pouvoir au Président pour prendre toute mesure d'exécution liée à la mise en œuvre de la présente délibération.

021/2014 : Demande de subvention diagnostic enfance jeunesse

M. le Président rappelle la volonté communautaire d'envisager le transfert de la compétence enfance jeunesse à l'intercommunalité.

Dans ce cadre, une consultation a été organisée en vue de sélectionner un bureau d'étude chargé de réaliser un diagnostic du territoire.

Le montant de la prestation à réaliser s'élève à 18.019 € H.T.

La CAF et la MSA peuvent participer financièrement à cette étude.

Après avoir ouï l'exposé du rapporteur et délibéré le conseil communautaire à l'unanimité,

VALIDE le montant du diagnostic à réaliser qui s'élève à 18 019 € H.T.

SOLLICITE la participation financière, au taux maximum, de la CAF pour cette étude.

SOLLICITE la participation financière, au taux maximum, de la MSA pour cette étude.

AUTORISE le Président à déposer un dossier de demande de subvention auprès de ces deux organismes

DONNE pouvoir au Président pour prendre toute mesure d'exécution liée à la mise en œuvre de la présente délibération

022/2014 : Demande de subvention « animations environnement » - SMIVAL 47

M. le Président rappelle la nécessité d'éduquer les jeunes générations en vue de poursuivre l'amélioration des performances du tri sélectif.

Dans ce cadre, il est prévu de mener des actions de sensibilisation auprès de toutes les écoles primaires du territoire.

Le montant prévisionnel de cette opération s'élève à 6 885 €.

Le SMIVAL 47 peut participer financièrement à cette opération.

Après avoir ouï l'exposé du rapporteur et délibéré le conseil communautaire à l'unanimité,

SOLLICITE la participation financière, au taux maximum, du SMIVAL 47 pour ce projet,

AUTORISE le Président à déposer le dossier de demande de subvention correspondant,

DONNE pouvoir au Président pour prendre toute mesure d'exécution liée à la mise en œuvre de la présente délibération.

023/2014 : Demande de subvention cycle de professionnalisation des assistantes maternelles

Dans le cadre de ses activités, le RAM met en place une formation destinée à la professionnalisation des assistantes maternelles.

Le coût du projet s'élève à 920 € H.T.

La MSA peut participer financièrement à cette opération.

Après avoir ouï l'exposé du rapporteur et délibéré le conseil communautaire à l'unanimité,

SOLLICITE la participation financière, au taux maximum, de la MSA pour ce projet,

AUTORISE le Président à déposer le dossier de demande de subvention correspondant,

DONNE pouvoir au Président pour prendre toute mesure d'exécution liée à la mise en œuvre de la présente délibération.

024/2014 : Participation financière à l'animation du Pays Val de Garonne Guyenne Gascogne

Val de Garonne Agglomération met à disposition de l'association du Pays Val de Garonne-Guyenne-Gascogne l'ingénierie nécessaire à l'animation et la gestion du programme Leader Val de Garonne Gascogne.

Le tableau ci-dessous présente les dépenses et recettes de fonctionnement pour l'année 2014 de l'équipe d'ingénierie du service Agriculture Patrimoine et Politiques Contractuelles de Val de Garonne Agglomération pour l'animation et la gestion du programme Leader :

	Coût (€)	FEADER		CR d'Aquitaine		Autofinancement			
						VGA		Autres collectivités	
½ ETP - Gestion	20 039,70 €	11 021,83 €	55%	5 009,92 €	25%	12 479,77 €	83.3%	CCCLG : 2 501,94 €	16.7%
½ ETP - Gestion	19 421,34 €	10 681,74 €	55%	4 855,34 €	25%				
½ ETP – Animation	15 754,44 €	8 664,94 €	55%						
Total	55 215,48 €	30 368,51 €	55%	9 865,26 €	17,80%	12 479,77 €	22,60%	2 501,94 €	4,50%

Val de Garonne Agglomération sollicite :

- Auprès du conseil régional d'Aquitaine (CRA), dans le cadre du programme Leader, une aide de 9 865.26 € pour l'animation et la gestion du programme sur l'année 2014
- auprès du FEADER (mesure 431 du PDRH), une subvention de 30 368.51 € pour l'animation et la gestion du programme Leader.

Enfin, Val de Garonne Agglomération sollicite pour l'animation et la gestion du programme Leader 2014, la participation de la Communauté de Communes des Coteaux et Landes de Gascogne à hauteur de 2 501.94 €.

Après avoir ouï l'exposé du rapporteur et délibéré le conseil communautaire à l'unanimité,

VALIDE Le plan de financement prévisionnel relatif à l'animation et à la gestion du programme Leader Val de Garonne Gascogne, tel que présenté ci-dessus,

DECIDE de verser à Val de Garonne Agglomération la participation financière communautaire s'élevant à 2 501.94 €,

DONNE pouvoir au Président pour prendre toute mesure d'exécution liée à la mise en œuvre de la présente délibération.

025/2014 : Demande de subvention – Intervention d'une conteuse

Dans le cadre de ses activités, le RAM a programmé l'intervention d'une conteuse.

Le coût de l'opération s'élève à 500 €

Le Conseil Général de Lot et Garonne peut participer financièrement à ce projet.

Après avoir ouï l'exposé du rapporteur et délibéré le conseil communautaire à l'unanimité,

SOLLICITE la participation financière, au taux maximum, du Conseil Général de Lot et Garonne pour ce projet,

AUTORISE le Président à déposer le dossier de demande de subvention correspondant,

DONNE pouvoir au Président pour prendre toute mesure d'exécution liée à la mise en œuvre de la présente délibération.

026/2014 : Versement de participation – Panneau Natura 2000

M. le Président rappelle que le Conseil général a engagé une politique en faveur des espaces naturels du département et dans ce cadre, a élaboré en concertation avec les acteurs locaux des panneaux d'information et de sensibilisation sur les sites 3 sites Natura 2000 du département, à savoir, La vallée du Ciron, L'Ourbise et L'Avance.

Par délibération n° 2013/077 du 17 juin 2013 le conseil communautaire décidait de participer à hauteur de 250 € par panneau d'information posé dans les communes concernées par un ou plusieurs sites Natura 2000.

La commune d'ANZEX a transmis aux services communautaires le certificat de paiement pour le panneau la concernant.

Après avoir ouï l'exposé du rapporteur et délibéré le conseil communautaire à l'unanimité,

DECIDE de verser une participation de 250 € à la commune d'ANZEX,

AUTORISE le Président à mandater la somme ci-dessus,

DONNE pouvoir au Président pour prendre toute mesure d'exécution liée à la mise en œuvre de la présente délibération.

027/2014 : Versement de subvention – Projet humanitaire

Vu la demande de subvention adressée à la communauté de commune par l'association « JEKAFO » pour son projet humanitaire de création d'une banque de céréales au Mali,

Vu le règlement communautaire d'attribution des subventions,

Vu l'avis du bureau communautaire,

Après avoir ouï l'exposé du rapporteur et délibéré le conseil communautaire à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une subvention de 2 500 € à l'association « JEKAFO » pour son projet humanitaire de création d'une banque de céréales au Mali,

AUTORISE M. le Président à verser la participation mentionnée ci-dessus,

DEMANDE en contrepartie de cette subvention la production, par l'association « JEKAFO » d'une présentation de ses activités, sous forme de reportage à base de photos et de textes,

DEMANDE que la participation de la communauté de commune soit mentionnée dans tous les documents de communication, en lien avec le projet subventionné, élaborés par l'association,

DONNE pouvoir au Président pour prendre toute mesure d'exécution liée à la mise en œuvre de la présente délibération.

028/2014 : Attribution de subvention- RPI Durance

Vu la demande de subvention adressée à la communauté de commune par le RPI de DURANCE pour son projet de séjour au Futuroscope,

Vu le règlement communautaire d'attribution de subventions,

Vu l'avis du bureau communautaire,

Après avoir ouï l'exposé du rapporteur et délibéré le conseil communautaire à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une subvention de 480 € au RPI de DURANCE pour son projet de séjour au Futuroscope,

AUTORISE M. le Président à verser la participation mentionnée ci-dessus,

DEMANDE en contrepartie de cette subvention, la production par les élèves et enseignants concernés par le projet, d'un bilan de l'opération, sous forme de reportage à base de photos et de textes,

DEMANDE que la participation de la communauté de commune soit mentionnée dans tous les documents de communication élaborés à l'occasion de ce projet,

DONNE pouvoir au Président pour prendre toute mesure d'exécution liée à la mise en œuvre de la présente délibération.

029/2014 : Attribution de subvention- Rallye lecture

Vu la demande de subvention adressée à la communauté de commune par l'école de SAINT MARTIN DE CURTON pour le projet de rallye lecture 2014,

Vu le règlement communautaire d'attribution de subventions,

Vu l'avis du bureau communautaire,

Après avoir ouï l'exposé du rapporteur et délibéré le conseil communautaire à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une subvention de 850 € à l'école de SAINT MARTIN DE CURTON pour le projet de rallye lecture 2014,

PRECISE que ce montant de subvention pourra éventuellement être révisé à la baisse en fonction du nombre de participants, estimés lors de la demande à 170 élèves,

AUTORISE M. le Président à verser la participation mentionnée ci-dessus,

DEMANDE en contrepartie de cette subvention, la production par les élèves et enseignants concernés par le projet, d'un bilan de l'opération, sous forme de reportage à base de photos et de textes,

DEMANDE que la participation de la communauté de commune soit mentionnée dans tous les documents de communication élaborés à l'occasion de ce projet,

DONNE pouvoir au Président pour prendre toute mesure d'exécution liée à la mise en œuvre de la présente délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président déclare la séance close à 21h.

Les délibérations prises ce jour portent les numéros 2014/019 à 2014/029

Les Conseillers communautaires sous-signés approuvent le procès-verbal de la séance du 17 mars 2014.